

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté n° 630001/4 du 24 mars 2021, Monsieur le Maire d'Annemasse a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Annemasse portant sur des modifications réglementaires écrites et graphiques, l'ajout de Périmètres d'Attente Programmé d'Aménagement.

Madame Evelyne BAPTENDIER a été désignée en tant que commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Grenoble.

L'enquête se déroulera en mairie d'Annemasse du
lundi 19 avril 2021 à 9 heures au mercredi 19 mai 2021 à 17 heures.

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête :

- du lundi au vendredi au service Urbanisme Foncier de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.
- sur le site de la ville d'Annemasse www.annemasse.fr rubrique : «Participation citoyenne / Enquêtes publiques»
- sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2409>
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie d'Annemasse.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie d'Annemasse aux dates et heures suivantes :

- **lundi 19 avril 2021 de 14h00 à 17h00,**
- **vendredi 7 mai 2021 de 9h00 à 12h00,**
- **mercredi 19 mai 2021 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie d'Annemasse, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les observations pourront également être adressées par écrit à :

Madame le commissaire-enquêteur (enquête publique PLU modification n° 2)
Mairie d'Annemasse – BP 530
74107 ANNEMASSE CEDEX.

ou par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-2409@registre-dematerialise.fr jusqu'au 19 mai 2021 à 17h00.
ou sur le registre dématérialisé à l'aide du lien suivant <https://www.registre-dematerialise.fr/2409>

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis à Monsieur le Maire d'Annemasse.

Le Maire,
Christian DUPESSEY